

PRESENCE DE CYANOBACTERIES DANS L'EAU

Délégation Territoriale
Loire Atlantique

« ALGUES BLEUES »

DISPOSITIF DE SUIVI

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations de cyanobactéries sont gérés sur la base de l'INSTRUCTION N° DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 du ministère de la santé.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.



Les analyses, effectuées sur ce site, qui nous ont été transmises par l'EDENN révèlent actuellement la présence de cyanobactéries dont les toxines sont en quantité inférieure aux seuils suivants :

- Microcystine > 0,3 µg/l
- Anatoxine – A > LD*
- Cylindrospermopsine > 42 µg/l
- Saxitoxine > 30 µg/l

Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, et des muqueuses.
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.

Certaines précautions doivent être respectées

Dispositif de suivi de Niveau 1

- Eviter d'ingérer de l'eau
- Prendre une douche soignée après la baignade ou l'activité nautique
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après utilisation
- Consulter un médecin, en cas d'apparition de troubles de santé

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : <http://www.edenn.fr/>